

Conseil de quartier

Les Merisiers

Compte rendu du lundi 13 mars 2023

**Les Merisiers**

À l'ordre du jour

- + Travaux sur le quartier Marx Dormoy
- + Projet du centre de développement des Femmes
- + Gestion des déchets sur la zone Jean Moulin et la Zac du Canal de l'Ourcq

I- Travaux sur le quartier Marx Dormoy

Rappel :

- 132 logements sociaux : accord de l'ANRU en date du 3 mai 2018 pour sa démolition. Depuis le 3 mai 2018, le bailleur I3F ne réattribue plus de logements dans cette barre.

Des relogements ponctuels ont pu commencer, pour les ménages relevant du contingent du 1 % logement et qui étaient en demande de mutation depuis très longtemps.



Relogement

- Le relogement officiel a débuté au 1er trimestre 2019 par une enquête sociale. A cette fin, une réunion de tous les locataires a été organisée par I3F, dont c'était la responsabilité.
- Lors de cette réunion, l'organisme chargé d'organiser le relogement (la « MOUS Relogement ») était présent. Ils ont ainsi pu évaluer le nombre de familles à reloger (enfants majeurs = droit à un logement s'ils le souhaitent). Cela a permis de gagner du temps dans le cadre de l'enquête sociale. I3F a proposé des relogements dans son patrimoine, mais les locataires ont pu demander le bailleur, le patrimoine ou la ville qu'ils souhaitaient.
- A la place des 132 logements sociaux, seront construits 132 logements en accession sociale, en accession libre et en locatif. Il y aura des logements collectifs & également des maisons en bande.
- Les locataires seront prioritaires pour revenir dans le quartier s'ils en font la demande.



Utilisation des locaux

- Les logements libérés ont été réaménagés et sont désormais réservés pour des employés travaillant à la construction des futurs métros du Grand Paris Express afin de ne pas laisser les cages d'escalier totalement vides. (Les employés pourront par la suite être réorientés sur les logements faisant partie du patrimoine de la Sablière).
- La ville de Bondy a, par ailleurs, demandé au bailleur d'utiliser également trois logements de la barre « pour une structure temporaire d'activité culturelle et sociale. »



Relogement

- A la place des 132 logements sociaux, seront construits 132 logements en accession sociale, en accession libre et en locatif. Il y aura des logements collectifs & également des maisons en bande.
- Les locataires seront prioritaires pour revenir dans le quartier s'ils en font la demande.



II- Projet du centre de développement des femmes

- Le centre de développement des femmes va permettre de donner de la visibilité et de la crédibilité aux entreprises créées par des femmes. La structure sera dédiée aux femmes, porteuses d'un projet et aux femmes déjà chef d'entreprises et leur offrent l'opportunité de participer à des formations, à trouver des financements et à être accompagnées tout au long de leur parcours entrepreneurial mais aussi à échanger et soutenir d'autres entrepreneures.



La place des femmes dans le paysage de la création d'entreprise

- L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des pré requis à la réalisation du Projet que souhaite mettre en place la municipalité de la ville de Bondy. Il s'agit d'un projet politique qui souhaite remettre l'humain au cœur des projets.
- Conçues autour du cycle de programmation et au-delà, ces nouvelles orientations proposent une approche par étapes concrètes et des exemples de bonnes pratiques, avec des recommandations pour promouvoir efficacement le changement.

Cadres de direction et cadres stratégiques au service de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

- Les cadres d'action et l'engagement à haut niveau constituent la base de toute initiative à l'appui de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes
- L'engagement de la municipalité envers l'égalité des genres, le plein exercice par toutes les femmes de leurs droits humains et leur autonomisation, ainsi qu'un cadre d'action solide qui reconnaît l'importance de ces questions, sont les pierres angulaires d'un programme de coopération pour le développement efficace qui ne laisse personne de côté.

Les enjeux de l'entrepreneuriat féminin

- La contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement économique et social de la société ne fait plus de doute. Pourvoyeuses d'emplois directs (le leur mais également celui de leurs salariés), de croissance économique et d'innovations, les femmes restent cependant moins nombreuses à entreprendre que les hommes en France.
- Conscients des enjeux et du potentiel économique des femmes entrepreneures, de nombreux pays à travers le monde prennent des mesures destinées à favoriser l'entrepreneuriat féminin. La ville de Bondy souhaite s'investir fortement dans ce domaine, afin de rééquilibrer la balance de l'égalité Femmes / Hommes.
- Ce plan prévoit de faire progresser de 10 points en 5 ans le nombre d'entreprises créées par des femmes, de valoriser leur contribution au développement économique et de permettre à certaines d'acquérir une autonomie financière en créant leur propre emploi. Ces objectifs doivent être atteints au travers d'actions de sensibilisation et d'information, de mesures d'accompagnement des nouvelles cheffes d'entreprise et de l'amélioration de l'accès au financement des nouvelles entreprises.

Un plus fort coup de fouet à la croissance !

"Les femmes et les hommes sont **complémentaires** dans le processus de production : l'accroissement du nombre de femmes dans la population active devrait entraîner des bienfaits économiques plus importants qu'un accroissement équivalent du nombre d'hommes (...). Ce constat a de profondes conséquences.

Un plus fort coup de fouet à la croissance : Dans la mesure où les femmes apportent de nouvelles compétences au monde du travail, l'augmentation de leur participation à la main d'œuvre (moyennant la réduction des obstacles qui s'y opposent) entraîne une amélioration de la productivité et une accélération de la croissance

Vers une typologie de l'entrepreneuriat féminin

- **L'entrepreneuriat par nécessité.** Il est essentiellement motivé par l'impératif d'assurer les besoins primaires du foyer (survie et sécurité). Il intervient par réaction à des situations incontournables ou négatives : la subsistance du foyer, une situation de chômage, des pratiques discriminatoires, la marginalisation...
- **L'entrepreneuriat par opportunité ou transition de carrière.** Il concerne des femmes déjà en emploi qui décident de se lancer dans l'entrepreneuriat, dans une démarche volontaire, suite à une insatisfaction, une frustration professionnelle (plafond de verre, recherche d'épanouissement professionnel...). Les femmes concernées sont motivées par le désir de relever un défi, d'exprimer leur créativité, de trouver une opportunité... Elles cherchent à se réaliser elles-mêmes, à être satisfaites de leur travail. Sont présentes dans cette catégorie, les entrepreneures dont l'entrepreneuriat est la voie professionnelle choisie dès la fin des études ou qui placent l'entrepreneuriat dans une continuité de carrière.
- **L'entrepreneuriat par conciliation travail-famille.** Il trouve son enjeu autour de la maternité et l'épanouissement à la fois professionnel et familial. L'entrepreneuriat devient alors un moyen de poursuivre une carrière tout en assumant ses impératifs familiaux par la flexibilité qu'il permet quant aux horaires et au lieu de travail.

Les axes prioritaires identifiés dans ce nouveau programme d'actions sont les suivants :

- L'accompagnement à la création et reprise d'entreprises par les femmes, de la création à la post-crétion ;
- La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes dans les secteurs d'activité dans lesquels elles sont généralement sous-représentées ;
- Le développement d'actions dans les quartiers Politique de la ville et les zones de revitalisation rurales et auprès des jeunes ;
- Le développement de l'accès aux outils financiers et l'accompagnement à la médiation financière ;
- La promotion de l'orientation et de la mixité dans les métiers du numérique.

III- GESTION DES DÉCHETS SUR LA ZONE JEAN MOULIN ET LA ZAC DU CANAL DE L'OURCQ

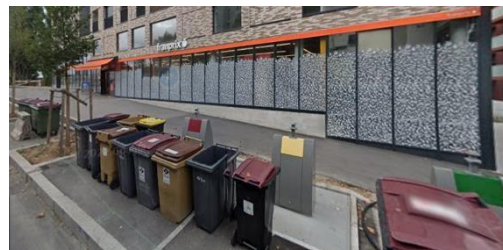
- Sous l'égide de la Direction des Espaces Publics et de l'Environnement est constitué de trois entités :
- Une brigade «arpenteurs propreté», constituée d'un adjoint au chef de service et de 4 agents. Cette équipe agit pour la lutte contre les incivilités, signale les dépôts sauvages à Est Ensemble et effectue le ramassage en urgence des dépôts dits dangereux qui ne peuvent pas attendre l'intervention du prestataire tels que les contenants de produits chimiques (solvants, peinture, huiles de vidange usagées, verre, batteries, tubes cathodiques...).

- **Les éco gardes**, constitués d'un adjoint au chef de service et 6 agents écogardes. Cette équipe a la charge des ouvertures / fermetures et l'entretien des squares et parcs de la ville.
- Une brigade «arpenteurs espace public», constituée d'un adjoint au chef de service et de 5 agents. Cette équipe observe une vigilance accrue de tout l'espace public, en signalant aux services concernés le mobilier urbain détérioré, les déformations de la chaussée, ainsi que tout dysfonctionnement qui porterait préjudice au cadre de vie en général. Elle a également pour mission, le suivi des prestataires.

Lors des marches exploratoires

Les **marches exploratoires** sont des diagnostics de terrain menées par les services de la ville, les bailleurs, les habitants et les associations du quartier. Elles ont pour but d'identifier les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité, puis élaborent des propositions d'amélioration de la situation.

Lors de ces marches nous avons pu constater des dysfonctionnements dans la gestion et le stockage des déchets de l'avenue Jean Moulin ainsi que sur la route d'Aulnay près des berges du canal de l'Ourcq.



Stockage Conteneur
Route d'Aulnay



Stockage déchets
Avenue Jean Moulin

Rappel fait par la ville

La ville a rappelé aux bailleurs la réglementation :

Sur le territoire de la commune, des horaires de sortie et de rangement des bacs de collecte des déchets ménagers ont été fixés et connus de l'ensemble des bailleurs.

D'une manière générale, les bacs sont présentés sur le trottoir devant chaque parcelle concernée, entre 18h00 et 4h00 pour les collectes du matin, à partir de 11h30 pour les collectes de l'après-midi. Les bacs sont rentrés par les usagers dès que possible après le passage de la benne et sont tolérés sur la voie publique jusqu'à la fin du jour de collecte. Pour les encombrants, les objets doivent être déposés sur le domaine public, au plus tard à 7h00 le jour de la collecte. »

Constats

Sur le territoire du bailleur Seine-Saint-Denis Habitat, avenue Jean Moulin :

Le bailleur ne dispose pas de lieu de stockage de conteneur à poubelle. Les bacs sont donc laissés au grand air toute la semaine et à toute heure. Ce qui produit de grave nuisance :

- Accumulation de déchets et d'encombrants,
- Terrain propice aux nuisibles et autres rongeurs,
- Insalubrité,
- Incendie,
- Pollution visuelle...

La ville a demandé au bailleur de faire installer des lieux de stockages de conteneur, le plus rapidement possible, ce qu'il a accepté. Parallèlement à cela le bailleur va lancer une campagne de sensibilisation en direction de ses locataires (le samedi 18 mars).

Constats

Sur le territoire de la Zac du Canal de l'Ourcq :

L'aménagement des nouveaux locataires ainsi que du Franprix ont produit une accumulation d'encombrants ainsi que de cartons. Le ramassage sur site a été multiplié (2 fois par jour). Des conteneurs supplémentaires ont été mis en place afin de répondre à ce besoin « ponctuel ».

De plus la ville demande aux bailleurs de libérer les deux places situées devant le Franprix afin de permettre au camion benne de stationner durant son ramassage.

Une étude est en cours avec le département afin de réaménager la route d'Aulnay afin de réduire les nuisances (bouchons, embouteillages...) et de permettre d'offrir un circuit continu à la piste cyclable.

Les Encombrants

La collecte des encombrants est réservée aux particuliers. Elle se fait deux fois par mois, le mardi sans rendez-vous.

Les déchets acceptés :

- Mobilier (canapés, armoires, chaises,...)
- Revêtement de sol (moquette, tapis...)
- Gros cartons pliés
- Literie (matelas, sommiers...)
- Ferrailles
- Planches en bois

Pour tous les autres déchets (électroménager, déchets électriques et électroniques, déchets de travaux, déchets toxiques, déchets végétaux... Les déchèteries sont à votre disposition.

Pour les grands collectifs (Seine-Saint-Denis Habitat, I3F, Icade, la Sablière, Bondy-habitat), la collecte est différente. Pour connaître vos jours et dispositifs spécifiques de collecte, contactez le n° info-déchets ou rapprochez-vous de votre gestionnaire d'immeuble.

La collecte des encombrants se fera désormais sans rendez-vous ! Elle aura lieu les mardis 2 fois par mois.